A Madame la Maire
À Monsieur le Maire

Marseille, le 5 mai 2020

Objet : annonce de réouverture des écoles par le gouvernement ; demandes de précisions sur l'application du protocole sanitaire destiné à permettre la réouverture des écoles dans des conditions sanitaires correctes dans le contexte de pandémie COVID-19

Madame, Monsieur le maire,

L'annonce de la réouverture des écoles décidée par le gouvernement à compter du 11 mai a provoqué nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes dans la communauté éducative (parents, personnels municipaux et enseignants).
En effet, les conditions sanitaires décrites dans le protocole de 54 pages sont à juste titre, au regard des risques d'amplification de l'épidémie, très strictes mais leur mise en œuvre repose sur l'action des territoires et pour ce qui concerne les écoles des municipalités et métropoles.
Ce protocole liste un certain nombre d'obligations indispensables pour tenter de garantir le bon état sanitaire des locaux afin d'éviter de mettre élèves et personnels en danger.
Compte tenu de ces aspects importants qui engagent votre responsabilité, et sont en lien avec la sécurité de l'accueil du public, nous nous permettons de vous demander des précisions sur l'ensemble des dispositions prévues par ce dispositif.
A cet égard, un premier contact avec les équipes enseignantes des écoles et leurs directrices et directeurs fait apparaître des difficultés dans l'application de ces principes.

Je me permets d'attirer votre attention sur plusieurs points qu'il nous semble important de clarifier, car sans leur déclinaison effective et continue sur les écoles, la réouverture ne pourra pas se faire dans des conditions sanitaires de nature à protéger les différents publics accueillis ou travaillant dans les écoles :

Abords des écoles : (compétence à voir avec la métropole ou la collectivité de rattachement) : le balisage au sol destiné à éviter les attroupements et à gérer des files d'attente devant les écoles n'a semble-il pas été mis en place alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits.

Balisage au sol : Nécessité de matérialiser des zones dans les cours d'écoles, de marquer des sens de circulations : (voir page 32 du protocole). A l'heure actuelle, le matériel de balisage autocollant n'a pas été fourni aux écoles par la Mairie afin que les enseignants puissent baliser les chemins les plus propices pour les élèves (accès aux classes, au réfectoire, rangs espacés pour les entrées et sorties, sanitaires, lavabos, ...).

Horaires des écoles : Une modification des horaires d'arrivée des élèves entre 8h20 à 9h semble le plus souvent nécessaire. Il faudra donc que sur cette période, les élèves puissent être accueillis et

invités à se rendre aux sanitaires pour se laver les mains et rentrer en classe. Là encore la présence de personnels municipaux sera nécessaire aussi bien dans les sanitaires garçons que filles. Un certain nombre de directrices et directeurs étant aussi en charge de groupes d'élèves, ils ou elles ne pourront pas assurer leur présence sur la totalité de cette plage horaire d'accueil sauf si l'Education Nationale les décharge de cours dans cette période particulière. Il faudrait donc aussi renforcer la présence à la porte de l'école sur la totalité de ce créneau.

Personnels municipaux : Le nombre de personnels municipaux va être fortement marqué par les contraintes personnelles des agents (fragilité, enfants, maladie, ...) ce qui de fait va compliquer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels plusieurs fois par jours.
Si l'alternance de ½ groupes entre le lundi mardi pour les uns et le jeudi vendredi pour les autres peut apporter une amorce de réponse avec un effectif complet, nous vous exprimons notre inquiétude quant au réalisme d'un tel dispositif avec un effectif qui pourra être parfois de l'ordre de 50% du personnel habituellement en exercice effectif.

Récréations : Condamnation des jeux de cour fixes (voir protocole page 39). Faute de possibilité de désinfection possible après le passage de chaque enfant, il a été annoncé que les jeux de cour et les bancs seront condamnés par de la « rubalise" pour éviter leur utilisation. Ce dispositif n'a semble-t-il pas pu être mis en place dans toutes les écoles.
L'amplitude de ces récréations étant plus large pour permettre d'éviter le brassage des groupes d'enfants, il faudra là aussi prévoir du personnel pour assurer la désinfection des sanitaires durant toutes ces périodes et permettre le lavage des mains avant et après la récréation. Il faudra également mettre en œuvre les nettoyages des surfaces des espaces communs, dits « points contacts » : portes, couloirs, escaliers)

Nettoyage et désinfection des locaux : Les phases décrites dans le protocole pages 13 à 19 sont très précises et mentionnent aussi bien les sanitaires, que les salles de repos, les loquets, interrupteurs, poignées, robinets, chasses d'eau, sanitaires, salles de classes, rampes d'escaliers,... sont très exhaustives, mais ce qui semble déjà une gageure dans les écoles centres d'accueil des enfants de soignants avec moins d'une vingtaine d'enfants en moyenne semble plus compliqué à assurer avec des effectifs qui vont être multipliés par 3 puis par 7 ou 8 en fonction des niveaux d'enseignement accueillis sur la base d'une reprise à environ 50% de l'effectif total d'une école. Et s'il faut limiter l'usage de matériel commun pour les élèves, celui-ci ne pourra être totalement évité, notamment en maternelle. Du matériel de désinfection à disposition dans les classes (lingettes, …) est indispensable.

Mise à disposition de thermomètres frontaux sans contact à infrarouge : Ces thermomètres sont indispensables pour pouvoir vérifier la température d'un enfant ou d'un personnel si nécessaire. Bien sûr les thermomètres frontaux actuels avec contact ne sont pas compatibles avec l'application des gestes barrière et du « zéro contact ».

Eventualité d'un cas de COVID 19 : En cas de déclaration de COVID dans l'école, nous souhaiterions connaître les dispositions que vous préconisez pour permettre de tracer les situations et éviter des propagations.

Temps de transition entre scolaire et périscolaire : Pour tous les temps de transition et l'organisation des temps de restauration scolaire, de garderies, nous vous demandons de mettre en place des mesures destinées à éviter le brassage des groupes d'élèves comme indiqué dans le protocole national.

Garderies, centre d'accueil des enfants de soignants le mercredi : Nous souhaiterions connaître les dispositions prévues pour chaque école centre d'accueil le mercredi afin de garantir la poursuite de ce dispositif prévu nationalement.

Restauration scolaire : Nous avons bien conscience des contraintes sanitaires accrues par l'obligation de respecter la distance de 1 m entre chaque enfant (une zone de 4 m2 par enfant semble la référence la plus proche de cette exigence), tout comme l'obligation de ne pas mélanger le matériel et la nourriture proposés aux élèves. Cet impératif de fait supprime la possibilité de self qui est la norme habituelle du fonctionnement de ces services.
Ainsi, même si une amplitude horaire de la prise de repas est envisagée (de 11h à 14h pour Marseille), nous redoutons aussi que le faible nombre de personnels municipaux ne permette pas de garantir la surveillance des élèves dans la cour, les sanitaires (lavage des mains avant et après le repas), tout en assurant de telles consignes aussi strictes à l'intérieur des réfectoires. Cette problématique risque d'être encore plus compliquée à mettre en œuvre en maternelle où les élèves ont souvent moins d'autonomie dans la prise de repas (viande à couper, fruit à trier, ...). D'autre part, il est recommandé de limiter le brassage des élèves et d'éviter des récréations communes entre groupes de niveaux d'élèves. L'étalement des récréations et l'organisation sur temps scolaire permettant d'éviter le croisement d'élèves de « groupes classes » différents, devra se poursuivre sur le temps de restauration avec un encadrement suffisant.

Traitement des déchets : La fourniture de sacs poubelle dans chaque poubelle y compris celles des classes est prévue. Qu'en sera-t-il au niveau de nos écoles ?

Vous comprendrez, Madame, Monsieur le Maire que la mise en œuvre de l'ensemble de ces points dont le respect est indispensable pour permettre la réouverture des écoles sur la base du protocole national ne nous semble pas évidente car elle nécessite des moyens humains, techniques et matériels.
Nous nous adressons à vous pour être sûr de leur faisabilité et avoir l'assurance que nous pourrons répondre aux familles qui s'en inquiètent que toutes les dispositions soient prises pour la sécurité sanitaire de cet accueil.
Nous souhaiterions aussi savoir les mesures à prendre en cas de dysfonctionnement avéré ponctuel ou majeur qui entraînerait un risque pour cette sécurité au niveau de l'accueil du public.
Enfin en tant que fonctionnaires de l'Education Nationale soumis à la mise en œuvre par vos soins de mesures qui doivent garantir la sécurité de l'ensemble du public accueilli, élèves personnels municipaux AESH, animateurs, enseignants, nous vous demandons l'assurance du respect de l'ensemble de ces dispositions.

Nous vous remercions par avance, et vous prions d'agréer l'expression de notre considération et de notre engagement dans le service public d'Education.

Virginie Akliouat
Secrétaire Générale du SNUipp-FSU 13